

**RÉGION AUTONOME VALLÉE D'AOSTE**  
**Conseil régional**

**Procès-verbal de la séance du 9 mars 2022 (matin)**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de mars, à neuf heures et quatre minutes, le Conseil de la Région autonome Vallée d'Aoste s'est réuni en réunion ordinaire, à Aoste, dans la salle du Conseil.

Les Conseillers suivants sont présents:

- |                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| 1) AGGRAVI Stefano         | 19) LAVY Erik            |
| 2) BACCEGA Mauro           | 20) MALACRINO' Antonino  |
| 3) BARMASSE Roberto        | 21) MANFRIN Andrea       |
| 4) BERTIN Alberto          | 22) MARGUERETTAZ Aurelio |
| 5) BERTSCHY Luigi          | 23) MARQUIS Pierluigi    |
| 6) BRUNOD Dennis           | 24) MARZI Carlo          |
| 7) CARREL Marco            | 25) MINELLI Chiara       |
| 8) CAVERI Luciano          | 26) PADOVANI Andrea      |
| 9) CHATRIAN Albert         | 27) PERRON Simone        |
| 10) CRETIER Paolo          | 28) PLANAZ Dino          |
| 11) DISTORT Luca           | 29) RESTANO Claudio      |
| 12) FOU DRAZ Raffaella     | 30) ROLLANDIN Augusto    |
| 13) GANIS Christian        | 31) ROSAIRE Roberto      |
| 14) GROSJACQUES Giulio     | 32) SAMMARITANI Paolo    |
| 15) GUICHARDAZ Erika       | 33) SAPINET Davide       |
| 16) GUICHARDAZ Jean-Pierre | 34) SPELGATTI Nicoletta  |
| 17) JORDAN Corrado         | 35) TESTOLIN Renzo       |
| 18) LAVEVAZ Erik           |                          |

La séance est présidée par M. Alberto BERTIN, président.

MM. Corrado JORDAN et Luca DISTORT, conseillers, remplissent les fonctions de secrétaire.

Mme Christine PERRIN, secrétaire général du Conseil, assiste à la séance. Mme Silvia MENZIO assure le secrétariat.

Après en avoir constaté la validité, le président M. BERTIN déclare ouverte la séance et l'Assemblée procède à l'examen des points de l'ordre du jour indiqués dans la lettre du 1<sup>er</sup> mars 2022, réf. n° 1641.

---

**Le Conseil adopte les actes suivants:**

---

Objet n° 1337/XVI du 09/03/2022

## NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CHARGÉS DU CONTRÔLE DES COMPTES DE LA RÉGION AU TITRE DE L'EXERCICE 2021.

Le Président BERTIN, après une brève illustration de la proposition susmentionnée, inscrite au point 4 de l'ordre du jour, déclare ouvert le débat.

Le Conseiller MARGUERETTAZ propose, pour les forces politiques de la majorité, le Conseiller GROSJACQUES.

Le Conseiller MANFRIN propose, pour les forces politiques de la minorité, la Conseillère FOUDRAZ.

Le Conseiller CRETIER propose, pour les forces politiques de la majorité, le Conseiller PADOVANI.

### LE CONSEIL

Considérant qu'il est nécessaire de nommer les trois Commissaires aux Comptes chargés du contrôle des comptes de la Région au titre de l'exercice 2021, aux termes de l'article 115 du Règlement intérieur pour le fonctionnement du Conseil;

Considérant que lesdits Commissaires doivent être choisis parmi les Conseillers régionaux qui n'ont pas fait partie du Gouvernement au cours de l'exercice au titre duquel ils sont nommés et que les fonctions en cause ne peuvent être attribuées aux conjoints ou apparentés jusqu'au quatrième degré avec le trésorier régional ou avec les membres du Gouvernement régional ayant exercé leurs fonctions dans le cadre de l'exercice auquel les comptes se rapportent;

Considérant que lesdits Commissaires aux Comptes doivent être nommés au scrutin secret (bulletin unique pour les trois Commissaires), que chaque Conseiller peut choisir un seul Commissaire, que les trois Conseillers qui auront obtenu le plus grand nombre de voix seront élus et que chaque Commissaire doit obtenir un minimum de trois voix;

Vu l'avis favorable formulé par le Dirigeant de la Structure des affaires générales de la Présidence du Conseil, aux termes des dispositions prévues par l'article 3, 4<sup>ème</sup> alinéa, de la loi régionale n° 22 du 23 juillet 2010, quant à la légalité du texte proposé pour la présente délibération;

Après vote au scrutin secret effectué (le Conseiller JORDAN remplissant les fonctions de secrétaire et les Conseillers MANFRIN, RESTANO et ROSAIRE remplissant les fonctions de scrutateurs) ayant donné les résultats suivants:

- Conseillers présents et votants: trente-cinq;
- Bulletins nuls: un;
- Bulletins valablement exprimés: trente-quatre;

Nombre de voix réunies:

- FOU DRAZ: seize;
- GROSJACQUES: neuf;
- PADOVANI: neuf.

## DÉLIBÈRE

la nomination des Conseillers FOU DRAZ, GROSJACQUES et PADOVANI en tant que Commissaires aux Comptes chargés du contrôle des comptes de la Région au titre de l'exercice 2021.

---

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

LE CONSEILLER SECRÉTAIRE  
DU CONSEIL

LE SECRÉTAIRE

---

---

**Certificat de publication**

Je certifie qu'un extrait de la présente délibération est publié au tableau d'affichage de l'Administration régionale à dater du 10 mars 2022.

Fait à Aoste, le 10 mars 2022

LE SECRÉTAIRE

---

---